

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 6 mai 2025, le règlement suivant :

RCA25-14003 : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal le 7 mai 2025,

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier
